

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200309-018****du 09 mars 2020****n°018****page 1/3****EXTRAIT:**

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25**PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS (1) : M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN****EXCUSES (1) : Mme DE COURREGES****Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI****RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE****OBJET : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la société PoEthic SAS en faveur de la réhabilitation de bâtiments à usage industriel à Bonneuil-Matours**

L'ensemble immobilier industriel du n° 2 lieu-dit «la Petite Forêt» à Bonneuil-Matours était la propriété de SCA WOOD France, menuiserie industrielle, filiale du groupe suédois SCA WOOD. Suite à deux sinistres consécutifs en juillet 2018, détruisant l'intégralité des capacités de rabotage, l'usine était à l'arrêt. SCA WOOD France a mené une réflexion stratégique et a décidé d'une nouvelle organisation industrielle qui a entraîné la fermeture du site de Bonneuil-Matours. Depuis, SCA WOOD France était à la recherche d'un repreneur pour ce vaste site de 6,5 hectares d'emprise foncière et d'environ 16 000 m² de bâtiments.

Deux entreprises, la société coopérative agricole de la Tricherie et la société PoEthic SAS ont fait une offre commune, pour acquérir, chacune, une partie du site. La signature du transfert de propriété a eu lieu le 21 février 2020.

PoEthic SAS est une joint-venture entre BIOPLASMAR (40%) et SEDE Environnement (60 %). SEDE Environnement, filiale à 100 % du groupe VEOLIA depuis 2000, est un groupe industriel spécialisé dans la valorisation de déchets organiques. SEDE exploite une installation de collecte, de stockage et de transformation de déchets végétaux à Ingrandes-sur-Vienne. BIOPLASMAR est une start-up israélienne créée en 2011. Elle développe des technologies de transformation des déchets organiques en matériaux biodégradables.

PoEthic SAS développe un projet de pots de fleurs, dénommé ECO&POT, en matériaux renouvelables et biodégradables. La première cible de ce projet est de valoriser les composts de déchets verts et les refus de bois pour en faire des pots de fleurs biosourcés et biodégradables, fertilisants pour la culture de jeunes plants. La technologie a été développée par BIOPLASMAR. Les objectifs du projet s'inscrivent, à terme, dans une démarche d'écologie industrielle territoriale avec l'utilisation de matières premières présentes sur des sites proches, notamment le site de SEDE à Ingrandes-sur-Vienne.

Le marché européen du pot de fleur et de la plaque de propagation (plaques de culture pour les semis) est estimé à 750 millions d'euros. 99 % du marché est constitué de plantes cultivées dans des pots en plastiques non biodégradables, souvent jetés une fois la plante transplantée dans le sol. A titre d'illustration, chaque année, 400 millions de pots sont vendus en France et 1,6 milliard aux Pays-Bas.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200309-018****du 09 mars 2020****n°018****page 2/3**

Le projet ECO&POT a obtenu le soutien financier de l'ADEME, opérateur de l'État dans le cadre d'un PIA, programme d'investissements d'avenir, pour la réalisation des études et une partie de la recherche inhérente à son développement.

Actuellement, la production de pots en petite quantité est réalisée dans une halle d'essai à Châtellerault avec deux personnes (dont un CDI) et un responsable de site (ancien salarié de SCA WOOD France recruté en CDI le 13 janvier 2020).

L'acquisition d'une partie du site de Bonneuil-Matours, environ 6 700 m² de bâtiments sur 2,47 hectares d'emprise foncière, a pour objectif de déployer la phase opérationnelle du projet afin d'industrialiser la production. Les objectifs de production à partir du début 2021 sont de 10 millions de pots par an.

Pour ce faire, PoEThic va développer l'automatisation du processus sur cinq lignes. Dans le cadre de ces investissements, une demande d'aide va être déposée auprès de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le démarrage du projet industriel est prévu pour mai 2020, avec la production automatisée de la première ligne envisagée mi 2020.

Les travaux de réhabilitation des bâtiments s'échelonneront de mars 2020 à juin 2021. Les travaux de mises aux normes des bâtiments (dont l'électricité et les aménagements de sécurité) seront réalisés d'ici l'été. Le coût prévisionnel des investissements de réhabilitation des bâtiments est estimé à 980 000 euros HT.

Actuellement, l'effectif de PoEThic SAS est de 3 postes équivalents temps plein (ETP) dont 2 contrats à durée indéterminée. Les prévisions de recrutements sont de 32 ETP en CDI d'ici 2022 (10 CDI en 2020, 10 en 2021 et 12 en 2022). PoEThic envisage de reprendre trois anciens salariés de SCA Wood France en mars 2020.

Dans ce cadre, PoEThic SAS sollicite une demande d'aide à l'immobilier d'entreprise auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault pour contribuer à la réhabilitation des bâtiments.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la convention signée le 24 mai 2019 entre la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et la région Nouvelle-Aquitaine en déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (S.R.D.E.I.I.),

VU l'article 3.I 1.1 des statuts de la Communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique,

CONSIDÉRANT la demande d'aide à l'immobilier d'entreprise en date du 10 février 2020, présentée par la société *PoEThic SAS*,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200309-018

du 09 mars 2020

n°018

page 3/3

CONSIDÉRANT l'impact économique de la reprise du site industriel de Bonneuil-Matours et le potentiel de développement du projet de *PoETHic* SAS,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant maximal de 70 000 €, représentant 7,14 % du coût HT des travaux, à la société *PoETHic* SAS, pour la réhabilitation des bâtiments industriels.

Cette aide sera conditionnée au maintien de l'activité sur site pendant une durée minimale de 5 ans et à la création de 32 emplois équivalents temps plein avant le 31 décembre 2022.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise ci-jointe, et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 90.10/20422/4300.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER